

Présents : MMES MM. AILLOUD, BAUDRAN, BERNARD, BERTHELET, BODEREAU, BROLLES CHEVALIER, DIDIER, DUPHOT, JANIN, LAVERGNE, NIVON, PEREZ, PORCHERON, RONZON et VALENCIER

Absents excusés : MMES JURY et PONS ; M. CAILLAUX

Absent ayant donné procuration : M. CAILLAUX à M. PORCHERON

M. LAVERGNE est désigné secrétaire de séance.

Prochain conseil : 27 mai 2021

Ordre du jour :

BUDGET

IMPOSITION DES LOGEMENTS VACANTS

Monsieur le Maire explique au conseil que, conformément à ce qui avait été évoqué lors des échanges sur le budget, il était proposé de mettre en place une imposition sur les logements vacants de la commune.

Monsieur le Maire ne peut pas avancer de chiffres pour le nombre de logements vacants mais, compte tenu de la pression immobilière, il estime judicieux d'utiliser tous les leviers fiscaux à disposition permettant de libérer des logements. Cette imposition des logements vacants n'interviendra qu'à partir de 2023 et ne concerne que les logements vacants depuis plus de 2 ans. En ce cas, la taxe d'habitation continuera à s'appliquer pour ces logements.

Mme DUPHOT demande comment fonctionne cette imposition, Monsieur le Maire lui répond que cette taxe concerne les logements non habités. D'après les renseignements qui lui ont été communiqués, il y en aurait plusieurs centaines sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération.

Mme DUPHOT demande si cette taxe est uniquement communale, Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative.

Mme DUPHOT demande si la commune a une liste de logements concernés mais Monsieur le Maire lui répond que seuls les impôts la possèdent. Mme BAUDRAN est surprise que cette information ne soit pas connue de la Mairie. Mme DUPHOT s'interroge s'il est possible de la demander, Monsieur le Maire ne peut pas être catégorique.

Mme DUPHOT demande qui recouvre cet impôts, Monsieur le Maire lui répond que ce sont toujours les services fiscaux. La commune vote une délibération et la transmet.

Mme BAUDRAN est surprise qu'il y ait autant de résidences secondaires sur le territoire mais Monsieur le Maire tient à préciser que la délibération vise des logements vacants. Soit des logements vides de toute occupation et non déclarés comme résidence secondaire, donc des logements qui n'étaient pas soumis à la taxe d'habitation. Les résidences secondaires continueront à être soumises à la taxe d'habitation, même après 2023.

Mme BAUDRAN imagine que certains biens sont inhabitables, Monsieur le Maire en convient mais cette imposition peut inciter les propriétaires à soit louer ou vendre des logements utilisables soit à les déclarer insalubres ce qui permet aux communes d'obtenir des aides pour la rénovation d'ensemble.

Mme DUPHOT évoque le fait que des personnes peuvent être propriétaires sans vraiment le savoir, comme dans le cas des indivisions.

M. RONZON estime que même si cette décision, prise plus généralement, permettrait de débloquer 25 ou 30% du parc vide, serait une bonne chose.

Vote à l'unanimité

BATIMENT

BATIMENT LES LAURIERS

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de plusieurs échanges, Isère Habitat souhaitait la rédaction d'une délibération fixant définitivement les modalités de vente et les obligations des parties.

Il est prévu que Isère Habitat répare l'ensemble de bâtiment des Lauriers, sans que la commune participe. En échange, la commune lui cède à l'euro symbolique le bâtiment mais uniquement les logements d'habitation. Le rez-de-chaussée commercial restant propriété communale.

Les garages resteront soumis à bail emphytéotique et redeviendront propriété communale en 2042.

La commune aura bien sûr la charge des travaux d'embellissement de ses locaux.

Monsieur le Maire refait un rapide historique avec la prise d'une délibération fixant les modalités sous l'ancienne mandature. Le bâtiment connaît des problèmes d'humidité et d'isolation phonique. Un diagnostic, réalisé par un bureau d'étude, confirme plusieurs problèmes.

Un bail emphytéotique liait la commune avec l'office HLM depuis 1997 et pour 45 ans. Nous étions donc à mi-chemin de l'achèvement du bail. L'office HLM avait contracté un emprunt de la même durée pour réaliser les travaux, les loyers permettant de le rembourser.

Mais, aujourd'hui, il est obligé de réinvestir dans le bâtiment sans avoir terminé de rembourser. Selon le règlement de la copropriété, la commune devait participer à hauteur de 140 000 € selon le premier projet. Les anciens élus n'étaient pas volontaires pour participer à cet investissement mais ne souhaitaient pas pour autant perdre la main sur le bâti. Il a alors été proposé de ne conserver que le rez-de-chaussée et de vendre le reste du bâtiment. La délibération avait été validée mais l'office d'HLM souhaitait devenir propriétaire de l'immeuble tout en sollicitant une participation de la commune. Monsieur le Maire a montré son mécontentement devant cette proposition et a rappelé que le conseil s'était exprimé.

Alpes Isère Habitat a finalement approuvé la position communale mais souhaite une délibération complémentaire.

Cette délibération était aussi l'occasion d'évoquer la question des garages.

M. RONZON et Mme DUPHOT demandent si la parcelle est unique, Monsieur le Maire répond que oui et qu'il s'agit d'une parcelle communale. Mme DUPHOT doute que le bail puisse être maintenu s'il y a une vente, Monsieur le Maire en est conscient. Une parcelle devra être créée avec un règlement de copropriété pour l'immeuble.

Mme DUPHOT résume, la commune vend les étages et garde les rez-de-chaussée et les garages, Monsieur le Maire confirme. Restera à régler la question des abords puisqu'avait été soumise la possibilité de créer un escalier extérieur pour libérer de l'espace pour les logements grâce à une distribution par l'extérieur.

Mme DUPHOT revient sur la question de la division parcellaire mais Monsieur le maire pense que c'est prématuré. Tout dépendra de l'étude et du besoin de l'office HLM.

Mme DIDIER demande si la suppression du bail n'entraînera pas aussi celui relatif au garage, Monsieur le Maire pense que c'est une éventualité. Pour Mme DIDIER, en tout cas, il ne faudra pas repartir sur 45 ans. Monsieur le Maire et M. RONZON imagine que la durée restante sera à négocier. Mme DUPHOT demande pourquoi la commune ne récupère pas les garages tout de suite, Monsieur le Maire ne sait pas encore si cela est faisable compte tenu du fait qu'un bail perdure. Une participation sera peut-être sollicitée.

Pour le reste du projet, M. RONZON pense que l'office HLM arrivera à étaler sa dette.

Monsieur le Maire rappelle que la délibération vise à confirmer le fait que les travaux seront pris en charge par Alpes Isère Habitat mais tout en assurant la conservation du rez-de-chaussée et des garages par la commune.

D'autres éléments seront sans doute soumis au vote.

Mme NIVON demande que, lors des discussions, il soit fait très attention à la conservation de la venelle ce que soutient Mme DUPHOT puisqu'elle n'apparaît pas sur le cadastre. M. AILLOUD propose de lui attribuer un nom en rapport avec le fait que l'ancienne mairie était installée dans ce bâtiment.

M. BERNARD invite à surveiller la fresque qui est sur la façade et à peur de ce qui se passera en cas de travaux. Monsieur le Maire se veut rassurant car il est prévu de réaliser une isolation par l'intérieur. Mme DUPHOT demande si la commune aura un droit de regard sur les travaux mais Monsieur le Maire lui répond qu'à part pour le permis de construire, la commune n'aura que peu de poids mais il prend en compte les inquiétudes relatives à la fresque

Vote à l'unanimité

PERSONNEL

POSTE DE POLICIERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire souligne tout l'intérêt qu'il y a à avoir un policier municipal sur la commune, outre l'aspect pratique il permet également de régler des conflits.

Mme BAUDRAN demande si, en attendant un policier, le Maire peut verbaliser ? Par exemple pour le couvre-feu. Monsieur le Maire lui répond qu'il peut effectivement mais doit suivre une démarche compliquée et sa capacité à intervenir reste à prouver. Monsieur le Maire évoque avoir déjà dû faire la police devant les écoles mais qu'il n'est pas formé et qu'il y a de plus en plus de violences à l'encontre des Maires. La gendarmerie est en train d'organiser des formations pour les élus.

L'idée est tout de même de recruter de nouveau un policier. Autrefois, le policier était mutualisé à 50% avec Estrablin mais, avec le départ du policier, la commune d'Estrablin a décidé d'en recruter un de son côté. Après les élections, il a été proposé de mutualiser avec la ville de Jardin mais ceux-ci n'étaient pas prêts, Monsieur le Maire s'est rapproché de la commune de Saint Sorlin qui a validé le projet. Il est prévu d'organiser une clé de répartition à hauteur de 2/3 pour Eyzin-Pinet et 1/3 pour Saint Sorlin conformément au nombre d'habitant.

M. RONZON évoque la possibilité de réactualiser cette clé.

Monsieur le Maire pense que la mutualisation offrira de la souplesse en cas d'impératifs.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir deux postes même si un seul sera finalement pourvu afin de garder la porte ouverte au maximum de candidatures.

Il est proposé de créer un poste de policier municipal, grade de catégorie C et pouvant être pourvu par un policier municipal en service ou une personne venant de réussir son concours.

Il est également proposé de créer un poste de chef de police municipale, grade de catégorie B, qui peut être pourvu par des gardiens de la paix ou des gendarmes ou des policiers municipaux ayant réussi le concours ou l'examen de chef de police. Il n'y a quasiment plus de catégorie C dans la fonction publique d'Etat.

Monsieur le Maire indique que l'ancien policier était classé en catégorie C mais que, si la commune souhaite recruter un ancien gendarme ou policier, ceci ne serait plus possible car tous ces emplois sont désormais classés en catégorie B.

Mme DIDIER demande des détails sur la mutualisation et la charge des employeurs. Monsieur le Maire lui répond que c'est Eyzin-Pinet qui sera seul employeur du policier. Il sera mis à disposition de Saint Sorlin avec une participation de ces derniers pour le salaire et les charges liées (véhicule, équipement...)

M. BERNARD avertit sur le fait que ceci gonflera la masse salariale. Monsieur le Maire en est conscient et, à ce sujet, tient à préciser qu'à l'avenir les chiffres du 012 (frais de personnel) seront présentés en net et non plus en brut. Ceci afin de tenir compte de l'existence de 2 agents en longue maladie mais pour lesquels la commune perçoit des remboursements.

Mme DUPHOT demande ce qu'il se passerait si Saint Sorlin abandonnait, Monsieur le Maire connaît le risque, et l'a vécu avec Estrablin, mais il pense que la convention devrait être rédigée pour toute la durée du mandat voire la durée du mandat plus 1 an pour que les futurs élus perçoivent toute l'utilité du policier. M. RONZON est d'accord avec cette proposition et ajoute que le policier apporte un confort appréciable.

Monsieur le Maire approuve cette dernière assertion rien qu'en évoquant l'urbanisme et la sécurité autour des écoles. Il complète en évoquant les fins de travaux, la gestion des conflits de voisinage, les animaux qui divaguent ou même les arrêtés de voirie. Monsieur le Maire espère recruter un profil de type gendarme.

Mme DUPHOT demande ce qui doit être fait pour être assermenté, M. VALENCIER lui répond que c'est une étape automatique de la formation des forces de l'ordre.

Mme BODEREAU évoque la question du véhicule. Monsieur le Maire en est conscient mais indique que la question reste à trancher, les deux maires doivent se mettre d'accord sur le véhicule à acquérir. Monsieur le Maire aimerait l'acquisition d'un 4x4 qui sera plus pratique pour accéder sur certains chemins ou aux bords de rivières.

Vote à l'unanimité

POSTES DE VACATAIRES

Monsieur le Maire explique que cette délibération est à destination d'une personne qui aide épisodiquement le périscolaire. Pour ce métier, il faut respecter un taux d'encadrement. Le besoin est ponctuel et représente 2 heures par jour et que quelques fois par mois. La personne sollicitée est d'accord pour effectuer cette mission. Le conseil municipal doit approuver et créer le poste correspondant.

Vote à l'unanimité

INTERCOMMUNALITE

PACTE DE GOUVERNANCE

Monsieur le Maire indique que l'avantage à Vienne Condrieu Agglomération, c'est que toutes les communes sont représentées et présentent autour de la table des discussions et des bureaux communautaires. Les décisions sont prises ensemble. Il y a des débats, parfois difficiles ce qui permet de chercher de nouvelles approches ou des angles de réflexion pour arriver à un consensus. Mme NIVON confirme pour avoir vu des échanges lors de 3 bureaux.

Mme DIDIER demande si tous les conseils de chaque commune doit valider ce pacte de gouvernance, Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative et complète sur le fait que le législateur l'a imposé. Ceci en réponse à certaines intercommunalités où il n'y a pas forcément la participation de toutes les communes.

Vote à l'unanimité

GENS DU VOYAGE

Monsieur le Maire informe le conseil, qu'après renseignements pris, il n'y aura finalement pas de délibération à prendre mais un arrêté du Maire.

Il explique au conseil qu'il existe une offre de stationnement sur le territoire et que cet arrêté permettra de mettre la loi du côté de la commune.

Mme BAUDRAN demande si chaque commune est obligée d'avoir une aire d'accueil mais Monsieur le Maire lui précise que cette obligation n'existe qu'au niveau intercommunal. Mme BAUDRAN demande si une seule aire suffit, Monsieur le Maire lui répond que cela dépend du nombre d'habitants qui conditionne un certain nombre de places.

Mme BAUDRAN demande si, en cas d'irrespect, le Maire a les pleins pouvoirs, ce dernier lui répond que c'est plus compliqué. Mme NIVON complète sur le fait qu'une procédure existe au niveau de l'intercommunalité.

Monsieur le Maire fait état du fait que l'Etat a longtemps laissé faire, même si une intercommunalité était équipée, mais devant les critiques il s'est mis en ordre de marche. Mme NIVON précise toutefois qu'il faut respecter la procédure sinon l'intervention est impossible.

Etant un pouvoir du Maire, celui-ci prendra un arrêté en ce sens

APPARTE : LOYERS COMMERCANTS

Lors de cette nouvelle étape de la pandémie, des activités ont dû être arrêtées.

Lors du premier confinement, la commune avait accordé 2 mois de loyer gratuit à tout commerçant ayant dû arrêter entièrement son activité.

Monsieur le Maire pensait reconduire cette mesure, sur un mois, pour cette nouvelle période. Un débat s'engage, des élus évoquant les aides de l'Etat.

Finalement, tous s'accordent à rester à l'écoute des demandes et sollicitations des commerçants et artisans locaux. Le conseil ne s'opposant pas à des demandes d'aide ou d'effort sur les loyers.

POPULATION

CONVENTION LECTURE PUBLIQUE

Mme NIVON précise que cette convention prend sa source dans le cadre du « réseau du 30 et + ». D'une manière générale cette convention vise à assurer un accueil égalitaire des personnes à la culture et les bibliothèques.

Toutes les communes adhérentes doivent signer cette convention pour permettre à Pont-Evêque de solliciter des subventions.

Par cette convention, la commune s'engage à mettre à disposition un local adapté, à proposer un budget d'acquisition de livre raisonnable, à mettre à disposition du personnel ou des bénévoles et à assurer le bâtiment.

Cette convention dure jusqu'en 2026.

Monsieur le Maire indique que s'il y a la possibilité d'agrandir la bibliothèque, il existe des subventions.

M. PEREZ demande si l'accès concerne aussi les scolaires mais Mme NIVON lui répond que la convention ne vise que le public non scolaire.

Vote à l'unanimité

INFORMATION

Succession

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune devrait bénéficier d'un héritage provenant d'une personne résidente sur la commune. Cet héritage serait composé d'un petit capital monétaire et d'au moins un terrain.

Si cette succession est fructueuse, Monsieur le Maire propose de financer le projet du CME d'installer des bancs et des tables de pique-nique sur la commune. Sur un ou plusieurs plans serait apposé une plaque en remerciement de cette généreuse donatrice.

Monsieur le Maire ne peut pas donner des détails compte tenu de certaines incertitudes.

Mme BAUDRAN, en revenant sur le projet d'installer des bancs, demande s'il n'est pas possible d'en mettre un à la croix de Chaumont. M. PORCHERON précise que les bancs doivent être installés sur le domaine public. Il n'est pas certains que ce soit le cas en l'espèce.

Elections

Monsieur le Maire informe le conseil que les élections régionales et départementales se dérouleront en même temps les 20 et 27 juin. La commune ne connaît pas encore les contraintes sanitaires mais il y aura sûrement à respecter les distances, le port du masque, l'utilisation de gel, de protections... Également, ces deux élections concomitantes vont nécessiter plus de travail et surtout beaucoup de présence. Il compte sur les élus pour se rendre disponible à ces dates. M. VALENCIER demande si les assesseurs devront se faire tester, Monsieur le Maire lui répond qu'il ne connaît pas encore les détails.

Monsieur le Maire prévient également les élus que 2022 sera riche en élections puisqu'il y aura les présidentielles et les législatives soit 4 week-ends à être présents.

Monsieur le Maire évoque également la sollicitation des maires par le premier ministre sur la pertinence de maintenir ces élections. La majorité des élus locaux se sont prononcés pour. Position qu'avait soutenue Monsieur le Maire car il estime que le débat démocratique doit avoir lieu.

Mme NIVON informe le conseil qu'elle est candidate remplaçante aux élections départementales.

M. PORCHERON informe le conseil que la commune cherchera toute personne volontaire pour aider à la tenue des élections.

Nouveau responsable des services techniques

Monsieur le Maire informe le conseil de la nomination d'un nouveau responsable des services techniques. Cette personne a été responsable des services techniques de Moidieu pendant 5 ans. Elle a commencé ce matin.

Monsieur le Maire espère que l'expérience sera concluante.

Programmist

Monsieur le Maire souhaite que soit organisé une réunion au sujet du futur bâtiment de l'école pour échanger sur les derniers scénarii proposés.

La question de subventions commence à être évoqué et la commune a déjà rempli un questionnaire sur les intentions de projets auprès du département et de l'Etat dans le cadre du plan de relance. Compte tenu du calendrier, le projet de la nouvelle école ne commencera pas avant 2023. La mission du programmiste reste en cours, il faudra ensuite désigner un architecte. Ce dernier aura la charge de réaliser des études, les faire valider par la commune avant d'engager un marché public. En conséquence il sera déjà difficile de lancer les travaux pour 2022.

M. PORCHERON indique que cette réunion devrait être organisée en mai.

Eglise de Chaumont

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une base de vie a été installé à Chaumont pour la rénovation de l'église. M. AILLOUD est chargé du suivi du chantier.

M. AILLOUD précise que les travaux commencent par la maçonnerie et une réunion est prévue le 20 avril. Il apparaît que la partie ancienne de l'église a été correctement fondée mais pas la nouvelle. Pour cette dernière, des fouilles seront réalisées et de nouvelles fondations installées ainsi qu'une nouvelle semelle.

Monsieur le Maire confirme cet état. Il apparaît que l'agrandissement date du XIX^e siècle.

Fenêtres du bâtiment Mairie-Ecole

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une demande de subvention a été déposée auprès du département.

Il est proposé de refaire l'ensemble des ouvrants du bâtiment Mairie-Ecole pour un coût estimé à 163 000 €. Le montant des subventions se monterait à 20% pour l'Etat et 30% pour le département. Resterait à voir les possibilités auprès de la Région.

Mme NIVON avoue que les fenêtres actuelles sont des passoires à la fois thermiques et vis-à-vis de l'eau.

Monsieur le Maire indique que les dossiers sont en train de se monter. En fonction des subventions, le dossier repassera devant le conseil municipal pour validation.

Mme BODEREAU évoque l'existence de subvention pour les restaurants scolaires. M. PORCHERON reste prudent sur cette question puisqu'il faut répondre à des impératifs importants comme la mise en place du repas à 1€ que la commune ne peut pas se permettre de mettre en place.

Audit restaurant scolaire

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il va commander un audit pour aider à calculer les besoins en personnel et la méthode de travail au restaurant scolaire.

En fonction des retours, la commune s'appuyera sur cet audit, réalisé par un bureau d'étude indépendant, pour réorganiser le service.

Monsieur le Maire informe également le conseil que l'école privée de La Source a décidé d'arrêter d'acheter des repas à la cuisine d'Eyzin-Pinet. Ceci prendra effet à la fin de l'année scolaire et représente entre 50 et 60 repas par jour.

Mme BAUDRAN demande à qui ils vont acheter leurs repas, M. PORCHERON imagine Sodexo ou équivalent, Mme BAUDRAN n'est pas persuadée que la qualité sera au rendez-vous. Même s'il paie deux fois moins cher. M. RONZON évoque l'exigence des budgets qui sont de plus en plus contraints.

M. BERNARD demande quel sera l'impact pour la cuisine, Monsieur le Maire ne peut pas encore être affirmatif et explique que l'audit sera justement là pour aider la commune à prendre des décisions.

Mme BAUDRAN demande combien de salariés sont en poste au restaurant, Monsieur le Maire lui répond 3,5. M. PORCHERON précise que le bureau d'étude initial avait tablé sur 2 ETP mais que le nombre de personne est monté petit à petit jusqu'à 3.5. Sur les derniers mois il y a eu plusieurs arrêts de travail dans le service.

Mme BODEREAU aimerait que cet audit évoque aussi la question des postures pour éviter les arrêts. M. PORCHERON lui répond qu'un ergonome est déjà venu. Monsieur le Maire précise que

les arrêts ne font pas suite à des accidents de travail ni en lien avec le travail. Pour lui, beaucoup de questions se posent et il a besoin d'un spécialiste.

M. BERNARD demande combien de jours l'auditeur sera sur place, Monsieur le Maire lui répond 3 ce que confirme M. PORCHERON. Pour Monsieur le Maire, cet audit doit être fructueux et les mesures prises également sinon il ne pourra qu'envisager l'arrêt du service.

M. PORCHERON informe le conseil que, pour faire face aux arrêts, c'est un agent du périscolaire qui est envoyé en suppléance.

Fête des mères

Mme NIVON informe le conseil que la fête des mères sera organisée le 30 mai, probablement selon la même configuration qu'en 2020 avec un bouquet de fleur remis au domicile de chaque maman. M. PORCHERON l'informe que le Conseil Municipal d'Enfants (CME) veut y participer. M. PEREZ préfère rester prudent compte tenu du COVID. Mme NIVON évoque le fait que des communes l'ont fait malgré la situation.

Monsieur le Maire invite les élus à se questionner sur comment le CME pourrait participer.

Ciné'été

M. LAVERGNE revient sur la réunion qui s'est bien déroulée malgré les craintes.

Mme NIVON rappelle que VCA regroupe 30 communes et qu'il est difficile de partager ciné été. Quelque peu contraint, Eyzin-Pinet avait récupéré l'organisation du ciné'été à la fin de l'été, après tout le monde car aucune autre commune n'en voulait. Cette année, compte tenu de la crise sanitaire, il a été proposé à la commune d'organiser la séance fin juillet. Les élus représentants d'Eyzin-Pinet n'ont pas accepté cette proposition et ont demandé le maintien des usages et habitudes.

M. LAVERGNE confirme cet historique et informe que la commune a obtenu gain de cause. La séance sera projetée le 31 août avec le Roi Lion.

Monsieur le Maire est satisfait de cet épilogue et estime que les élus ont bien fait d'être fermes.

Feu d'artifice

Mme NIVON informe le conseil qu'il est projeté d'organiser le feu d'artifice. Monsieur le Maire précise que, d'habitude, la commune paie et organise le feu d'artifice pendant que le comité des fêtes s'occupe du bal et de la restauration.

Mme NIVON estime que, même si le public doit être assis, il faut faire le feu d'artifice.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Mme NIVON doit organiser une réunion sur la question. Elle informe toutefois avoir bien avancé sur le sujet ce qui a donné des idées aux autres communes.

Félicitations pour la photo du bulletin

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du Maire de Vienne et Président de l'Intercommunalité, M. KOVACS, félicitant la commune pour le choix de la photo de couverture du

dernier bulletin (un Wallaby) qui représente sûrement la couverture la plus exotique et l'une des plus originales qu'il a eu l'occasion de voir.

QUESTIONS DIVERSES

Mme BAUDRAN indique avoir voulu aller jusqu'à la passerelle himalayenne à vélo mais qu'elle est très mal indiquée sur le GPS et que le tracé échoue dans une ferme. Ce qui est confirmé par l'habitant.

M. PORCHERON a échangé avec ce dernier et il est prévu de mieux signaler la passerelle.

Mme BERTHELET fait remarquer que les abords ne sont pas agréables. M. PORCHERON indique que le SIRRA a prévu de les améliorer.

Mme DUPHOT précise qu'avec le renommage et la renumérotation, il faudra commander beaucoup de panneaux. Ce sera sûrement l'occasion de le faire pour la passerelle. A ce sujet, Mme DUPHOT indique qu'une réunion sera organisée la semaine suivante, Monsieur le Maire invite à l'originalité dans le choix des noms.

M. RONZON évoque la question du pont des 48 heures, sous Chaumont. Où la Gere risque bientôt de passer à côté du pont. Aujourd'hui, la rivière fait un S mais elle glisse de plus en plus vers Chaumont.

Monsieur le Maire et M. PORCHERON prendront attache avec le SIRRA

Mme DUPHOT demande où en est l'usine de méthanisation.

M. RONZON lui répond que le dossier est long, complexe, mais que les travaux devraient démarrer à la fin de l'année.

Mme DUPHOT demande si le permis a été déposé, M. RONZON lui répond par l'affirmative. Tous les retours sont positifs.

M. BERNARD revient sur la passerelle et aimerait savoir pourquoi une pierre a été installée. M. PORCHERON explique que cela a été réalisé par la commune pour gêner les véhicules à moteur. M. BERNARD demande s'il y a un panneau interdisant l'usage de la passerelle par des engins à moteur, M. PORCHERON lui répond que c'est prévu.

M. VALENCIER demande si l'emplacement réservé pour les personnes à mobilité réduite, devant La Poste, n'est pas abusivement occupé.

Monsieur le Maire lui répond que la personne a une carte d'invalidité et qu'en conséquence, elle peut se garer sur cet emplacement.

M. VALENCIER estime qu'une voiture ventouse sur cet emplacement supprime tout l'intérêt et empêche des gens qui en ont besoin de pouvoir en profiter.

M. CHEVALIER demande si la rumeur de plantation d'un palmier est réelle.

Mme BERTHELET lui confirme que la rumeur est vraie et qu'un palmier sera planté tout comme des lilas des indes. L'idée est de créer un fleurissement plus méditerranéen qui nécessitera moins d'arrosage.

M. CHEVALIER demande où sera planté le palmier, Mme BERTHELET lui répond que ce sera en face de la Mairie

Séance levée à 21h42